

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Quels abattements et tarifs s'appliquent aux bénéficiaires d'une succession ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Quels abattements et tarifs s'appliquent aux bénéficiaires d'une succession ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35794/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35794/abonnement))

# Quels abattements et tarifs s'appliquent aux bénéficiaires d'une succession ?

Vérfié le 14 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'administration fiscale applique un barème pour le calcul des droits dus sur votre part de succession.

Vous pouvez bénéficier d'un abattement dont le montant dépend de votre situation et de votre lien avec le défunt.

Vous pouvez **estimer le montant des droits de succession** en utilisant un simulateur :

Simulateur de calcul des droits de succession ([https://www.service-  
public.fr/particuliers/vosdroits/R47789](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47789))

## Époux ou partenaire de Pacs

exonéré de droits de succession ([https://www.service-  
Vous êtes public.fr/particuliers/vosdroits/F17456](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17456)) .

## Enfant

Abattement :

100 000 €

### À noter

L'abattement s'applique au décès de chacun des 2 parents, pour chaque enfant.

Barème :

## Tarifs des droits de succession en ligne directe

Part taxable après abattement	Barème d'imposition
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

adoption simple (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15246>)  
Si le lien de parenté provient d'une adoption simple, les mêmes règles peuvent s'appliquer au décès de l'adoptant, notamment dans les cas suivants :

- Enfant mineur
- Enfant d'un 1<sup>er</sup> mariage de l'époux (épouse)
- Enfant majeur adopté quand il était mineur et à la charge de l'adoptant pendant une période d'au moins 5 ans (sans interruption)
- Enfant majeur adopté à la charge de l'adoptant pendant une période d'au moins 10 ans (sans interruption)

## Ascendant (parent, grand-parent, etc.)

Abattement :

100 000 €

Barème :

### Tarifs des droits de succession en ligne directe

Part taxable après abattement	Barème d'imposition
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

## Petit-enfant

Abattement :

1 594 €, sauf si un autre abattement s'applique.

Barème :

### Tarifs des droits de succession en ligne directe

Part taxable après abattement	Barème d'imposition
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

héritez par représentation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2128>)  
Si vous héritez par représentation, vous devez prendre en compte le barème et l'abattement applicable à l'héritier représenté.

### Exemple :

Un petit-enfant peut bénéficier d'un abattement de 100 000 €, s'il hérite à la place de son parent décédé ou qui a renoncé à la succession. S'il a des frères et sœurs, l'abattement est partagé, à parts égales.

## Arrière-petit-enfant

**Abattement :**

1 594 €, sauf si un autre abattement s'applique.

**Barème :****Tarifs des droits de succession en ligne directe**

Part taxable après abattement	Barème d'imposition
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

héritez par représentation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2128>)  
l'abattement applicable à l'héritier représenté.

, vous devez prendre en compte le barème et

## Frère ou sœur

Vous êtes exonéré du paiement des droits de succession si vous remplissez les 3 conditions suivantes au moment du décès :

- Avoir constamment vécu avec le défunt durant les 5 années ayant précédé son décès
- Être célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps
- Avoir plus de 50 ans ou être atteint d'une infirmité ne vous permettant pas de travailler

Si vous ne remplissez pas ces 3 conditions, vous avez droit à un abattement, avant l'application du barème.

**Abattement :**

15 932 €

**Barème :****Tarifs des droits de succession entre frères et sœurs**

Part taxable après abattement	Barème d'imposition
Inférieure à 24 430 €	35 %
Supérieure à 24 430 €	45 %

## Neveu ou nièce

Au sens fiscal, vous êtes considéré comme neveu ou nièce uniquement si le défunt est le frère ou la sœur de l'un de vos parents.

**Abattement :**

7 967 €

**Barème :****Tarifs des droits de successions entre oncle/tante et neveu/nièce**

Situation où les montants sont taxables après abattement	Barème d'imposition
Succession entre parents jusqu'au 4 <sup>e</sup> degré inclus	55 %

héritez par représentation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2128>)  
l'abattement applicable à l'héritier représenté.

, vous devez prendre en compte le barème et

Le neveu ou la nièce qui hérite en lieu et place de l'un de ses parents (déjà décédé ou qui a renoncé à la succession) peut bénéficier sous conditions d'un abattement de 15 932 € (partagé s'ils sont 2 ou plus) et des taux suivants :

- 35 % jusqu'à 24 430 €
- 45 % au-delà de 24 430 €

## Personne handicapée

**Abattement :**

159 325 €

Cet abattement spécifique se cumule avec les autres.

### À savoir

Si vous êtes mutilé de guerre (invalidé à **50 %** au minimum), vous pouvez bénéficier d'une réduction de **50 %** des droits à payer dans la limite de **305 €**.

## Autre situation

### Abattement :

**1 594 €**, sauf si un autre abattement s'applique.

### Barème :

#### Tarifs des droits de successions en cas de lien éloigné et entre non-parents

Situation où les montants sont taxables après abattement	Barème d'imposition
Succession entre parents jusqu'au 4 <sup>e</sup> degré inclus	<b>55 %</b>
Succession entre parents au-delà du 4 <sup>e</sup> degré ou entre personnes non parentes	<b>60 %</b>

### Textes de loi et références

Code général des impôts : articles 777 à 778 bis

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000006191748/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000006191748/))  
Tarifs des droits de succession

Code général des impôts : articles 779 à 787 C

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006199106/>)  
Montants des abattements (article 779), donation antérieure (article 784), tarif applicable en cas d'adoption simple (article 786)

Bofip-Impôts n°BOI-ENR-DMTG-20-30-20-20 relatif aux abattements communs aux donations et aux successions et applicables uniquement aux

- donations (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3351-PGP.html>)

Bofip Impôts n°BOI-ENR-DMTG-10-50-80 relatif aux cas particuliers pour les tarifs des droits de mutation ([http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6839-](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6839-PGP)

- PGP)

### Services en ligne et formulaires

Simulateur de calcul des droits de succession ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47789)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R47789](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47789))

Simulateur

### Questions ? Réponses !

Qu'est-ce que le rapport fiscal dans une succession ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32272)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F32272](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32272))

Quels abattements et tarifs s'appliquent aux bénéficiaires d'une donation ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14203)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F14203](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14203))

Quels sont les tarifs des notaires en matière de succession ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F795)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F795](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F795))

### Voir aussi

Droits de succession et de donation ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31160)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N31160](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31160))

Service-Public.fr

Droits de succession - Évaluation de la succession et calcul des droits ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14198)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F14198](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14198))

Service-Public.fr